

ASSEMBLÉE CITOYENNE DU CONSEIL DE QUARTIER MARTIN LUTHER KING
Sécurité et civisme au sein de parc Martin-Luther-King

Le 5 octobre 2022, à 19 h 00
École élémentaire Cesbron – 1 rue Gilbert Cesbron

Élus et acteurs présents :

- Alix BOUGERET, 1^{ère} adjointe au Maire du 17^e, déléguée au CCQ Martin-Luther-King ;
- Hugues CHARPENTIER, adjoint au Maire du 17^e, en charge de la sécurité, de la prévention, de la tranquillité publique et de la politique de la ville ;
- David CAUCHON (DEVE), chef du SEJ, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) ;
- Alain LONGCHE, Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) ;
- Capitaine GUIDICELLI, chef de la BAC/BTC – Commissariat du 17^e, Police Nationale.

Introduction :

Alix BOUGERET ouvre la séance en rappelant que la sécurité et le civisme au sein du parc MLK sont des sujets très attendus par les habitants du quartier. La mairie est régulièrement interpellée concernant des situations de présences nocturnes au sein du parc et de tapages. Les habitants font également état de leurs interrogations concernant la surveillance et la fermeture de ce parc de 10 hectares.

Au-delà de cette thématique, l'objet de cette réunion est également de rappeler les missions et les prérogatives (qui fait quoi ?) autour et au sein du parc Martin Luther King.

Alix BOUGERET indique que plusieurs intervenants spécialisés prendront la parole pour évoquer ces problématiques. Outre Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^e arrondissement en charge des questions de sécurité, elle se félicite de la participation de la Police Nationale, représentée ce soir par le capitaine GIUDICELLI, de la DPMP (Direction de la Police Municipale et de la Prévention), représentée par Alain LONGCHE et de DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) représentée par David CAUCHON.

1- Présentation des missions de la DPMP, de la Police Nationale et de la DEVE :

Alain LONGCHE (DPMP) se propose de rappeler brièvement les missions de la DPMP. Il rappelle qu'il s'agit d'une police de proximité, au service des Parisiens, chargée de faire respecter les règles de la vie quotidienne en zone urbaine.

- Joignable au 3975, elle intervient 24h/24 et 7 jours sur 7.

Elle effectue ses missions principalement à pied et en VTT. Les agents disposent d'une bombe lacrymogène et d'un bâton de défense. Ils seront équipés à terme d'une caméra-piéton. Les missions de la police municipale vont tenir compte des remontées de terrain des Parisiens sur son action. Ces remontées seront analysées régulièrement par l'Observatoire de la tranquillité publique, ce qui orientera l'action de la police municipale, dans un souci d'efficacité et de proximité.

Les missions de la police municipale s'organisent autour de trois axes :

- **La sécurisation** par une présence renforcée et visible dans l'espace public et une accentuation de la présence des agents en soirée et le week-end.
- **La sanction** par la verbalisation des incivilités et de certaines infractions routières grâce à l'extension et à l'harmonisation des pouvoirs de verbalisation des agents qui sont agents de police judiciaire adjoint (APJA).
- **La prévention** en faisant en sorte de veiller à la propreté et à la salubrité dans l'espace public, en intensifiant la lutte contre la pollution sonore et atmosphérique (contrôle de la pollution, vignettes Crit'Air, fermeture des Paris Respire) et en amplifiant la surveillance des espaces verts.

Au sujet des parcs et jardins, il précise que la police municipale a vocation à protéger les usagers et à veiller au respect des règlements du parc, notamment en luttant contre les dépôts sauvages et les nuisances sonores.

- Alain LONGCHE précise que 80 agents de la police municipale sont affectés au 17^e arrondissement.

Le capitaine GUIDICELLI (BAC – commissariat du 17^e arrondissement) se propose de décrire brièvement les méthodes d'actions de la Brigade anti-criminalité (BAC) du 17^e arrondissement.

Il précise que l'action de la police nationale vient compléter celle de la police municipale. Celle-ci intervient essentiellement sur le volet délictuel et criminel : il s'agit de prévenir et, le cas échéant, d'interpeller les auteurs de crimes et délits flagrants ou établis après enquête.

Le parc Martin Luther King mobilise plusieurs types d'agents.

- Il peut s'agir d'**agents en VTT**, habilités à intervenir en cas d'acte de malveillance dans un parc ou un jardin. Ils sont, par conséquent, armés. Le capitaine GUIDICELLI rappelle qu'un vol avec violence peut être perpétré dans un parc ou jardin, là où les véhicules de la BAC peuvent difficilement intervenir. Il souligne l'intérêt de ce type d'unité, très mobile, dans ce cas de figure.
- Il peut également s'agir d'**agents de la BAC en civil**. Leur mission principale est la lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens. Ils évoluent au sein de la population. Fondus dans la masse, ils peuvent procéder à des interpellations en flagrant délit. Dans ce cas de figure, ils arborent un brassard « police » de couleur orange.
- Enfin, il peut s'agir de **patrouilles pédestres d'agents en uniforme**. L'objectif est dissuasif. Il s'agit de montrer aux usagers que la police nationale est présente au sein du parc et qu'elle en assure la surveillance pour préserver la tranquillité publique.

Le capitaine GUIDICELLI rappelle que la police nationale est joignable, en permanence, au 17 Police Secours.

David CAUCHON (DEVE) intervient afin d'apporter des précisions concernant l'entretien des espaces verts.

Il rappelle que la ville de Paris compte 540 parcs, squares et jardins dont l'entretien est assuré par la DEVE. Elle est divisée en onze divisions territoriales réparties sur une cinquantaine d'ateliers qui regroupe une trentaine d'agents.

Évoquant le travail des agents de la DEVE au quotidien, David CAUCHON indique que la journée débute par l'ouverture des parcs et jardins, entre 7 h 00 et 8 h 00. Elle donne lieu à des contrôles d'usage permettant de s'assurer qu'aucune intrusion n'a eu lieu au cours de la nuit.

- Les aires de jeu sont particulièrement ciblées lors de cette vérification.

Les activités de nettoyage et d'entretien débutent à l'issue de ces vérifications. Concernant les activités dites horticoles, il existe deux catégories d'agents : **les cantonniers** qui gèrent essentiellement la propreté, mais qui assurent également des activités horticoles, et **les jardiniers** qui gèrent la totalité du patrimoine végétal, en lien avec le service de l'arbre et des bois de la ville de Paris.

David CAUCHON précise que la DEVE agit de concert avec l'ensemble des directions de la Ville, notamment la DPMP pour les questions de sécurité.

- Il rappelle qu'il existe un règlement des parcs et jardins. Il est affiché à l'entrée des espaces verts et évoque tous les types d'usages qu'il est possible de rencontrer dans les jardins. Ce règlement est fondamental et constitue la clé de voûte des actions de surveillance de la DPMP et des agents de la DEVE.

Il tient à souligner que le parc Martin Luther King ne génère pas de difficultés particulières en termes d'accueil des usagers, notamment en comparaison avec d'autres parcs importants de la Ville comme le parc des Buttes-Chaumont.

Le **capitaine GUIDICELLI** confirme que le parc est considéré par la BAC comme étant un endroit très sûr par rapport à d'autres squares de l'arrondissement. Le constat est donc positif, notamment concernant les incivilités. Il s'agit d'un parc propre et plutôt bien fréquenté.

Alix BOUGERET remercie les intervenants pour l'ensemble de ces précisions et propose de passer à l'échange avec le public.

2- Échanges avec le public :

Un intervenant souhaite revenir sur les problématiques liées à la fermeture. Il évoque un certain nombre de problèmes survenus au cours de l'été, notamment pour faire sortir la totalité des usagers avant de procéder à la fermeture. Il indique que la police municipale est souvent apparue désemparée face à l'ampleur de la tâche et précise que les argumentaires employés variaient en fonction de l'interlocuteur.

Il peut tout à fait concevoir qu'un parc aussi vaste (10 hectares) et bénéficiant d'une végétation aussi luxuriante soit difficile à vider de ces occupants. En effet, les cachettes ne manquent pas, surtout à la tombée de la nuit.

Cependant, cette situation pose un réel problème pour les personnes qui occupent des appartements donnant sur le parc. Il évoque des nuisances sonores et olfactives : de la musique et des barbecues après la fermeture. Il insiste sur la nécessité de fermer le parc à des horaires décentes

après avoir évacué la totalité des usagers. Or, ce n'était pas le cas cet été.

Par ailleurs, il constate que les rondes ne sont pas assez nombreuses, notamment aux environs de la corniche et des locaux techniques. Il est, selon lui, nécessaire de renforcer la surveillance afin de lutter avec davantage de vigueur contre les incivilités.

Alain LONGCHE assure que la DPMP effectue des rondes 24h/24 par le biais de ses équipages de nuit, les unités d'appui du soir (UAS). Concernant la fermeture, il convient que la superficie du parc a tendance à la complexifier, surtout pendant la période estivale. Il rappelle qu'il n'est pas envisageable de contraindre physiquement les usagers à quitter le parc.

David CAUCHON rappelle que certains parcs et jardins parisiens demeurent ouverts la nuit, pendant les périodes de canicule, ce qui peut générer davantage de malpropreté et d'insécurité. Néanmoins, au vu des températures qui ont caractérisé l'été 2022, il est nécessaire de pouvoir offrir ce type d'espace de fraîcheur aux Parisiens.

En termes de surveillance, même s'il n'y a pas de présence nocturne continue, il confirme qu'un certain nombre de rondes de nuit sont maintenues : elles permettent d'assurer une certaine sécurisation de l'ensemble des parcs parisiens, notamment MLK.

Un intervenant en prend acte de ces réponses mais estime que les gardiens de la DEVE sont peu visibles. Il souhaite obtenir des précisions sur la nature de leurs missions.

Par ailleurs, concernant l'affichage du règlement à l'entrée des jardins parisiens, il assure que ce document est illisible, car mal positionné. Il suggère de s'inspirer de ce qui se fait dans les parcs londoniens, où les interdictions – vélos et chiens – figurent sur le sol, à l'entrée du jardin. Ainsi, il est impossible de pénétrer dans le parc sans avoir pris connaissance du règlement.

Enfin, l'intervenant regrette qu'un espace canin n'ait pas été intégré dans le parc.

Concernant ce dernier point, **Alix BOUGERET** rappelle que ce sujet est pris très au sérieux par l'équipe municipale. La demande est très forte et tout est mis en place pour identifier de nouveaux sites. La difficulté réside dans le fait qu'il est nécessaire de disposer d'un accès indépendant des entrées du parc afin d'éviter que les chiens ne le traversent pour se rendre dans l'espace canin.

David CAUCHON le confirme et évoque une politique de développement des espaces canins sur l'ensemble du territoire, en lien avec les mairies d'arrondissement. Toutefois, il rappelle que ces implantations induisent un certain nombre de problématiques. En effet, les usagers ont tendance à libérer leurs chiens avant de pénétrer dans l'espace canin, ce qui pose de véritables problèmes sur le plan horticole.

S'agissant du règlement, il indique que les principales interdictions sont formalisées, aux entrées du parc, par des logos relativement explicites et très visibles (cerclés et barrés de rouge).

Concernant la surveillance, **Alain LONGCHE** précise que la DPMP est encore en sous-effectifs, mais assure que des embauches interviendront dans les mois qui viennent. Quatorze agents de la police municipale sont affectés à la surveillance du parc Martin Luther King et des autres jardins situés aux alentours. Ils n'évoluent donc pas en permanence au sein du parc MLK, mais y effectuent, au minimum, cinq rondes par jour.

Un intervenant est dubitatif et estime que les rondes ne sont pas assez nombreuses. Il serait bon que celles-ci jouissent de davantage de visibilité auprès des usagers du parc. Par ailleurs, il serait

sans doute utile de revoir l'équipement des agents qui effectuent des rondes après la tombée de la nuit. Il s'étonne que ceux-ci ne disposent pas de lampes électriques.

Alain LONGCHE le détrompe. Les agents qui effectuent des rondes nocturnes après la fermeture du parc sont bel et bien équipés de torches électriques afin d'identifier plus aisément les intrus.

Concernant la verbalisation, il rappelle que les agents de surveillance sont assermentés et parfaitement habilités à dresser des procès-verbaux en cas d'infraction. Pour le parc MLK, il évoque une quinzaine de verbalisations par jour. Il s'agit de verbalisations de catégorie A, d'un montant de 135 euros, concernant essentiellement les chiens et la circulation des vélos.

- Les SDF présents au sein du parc après les heures de fermeture sont pris en charge par les équipes d'assistance aux sans-abris (EASA).

Hugues CHARPENTIER souhaite souligner l'importance des signalements et des remontées formulées par les usagers ou les riverains, en ce qu'ils permettent de traiter le problème avec discernement, en formulant une réponse adaptée. Ce sont ces signalements et ces remontées qui permettent de diriger l'action des effectifs de police nationale et municipale. En effet, les actions sont priorisées par le biais de recoupements, en fonction des remontées de terrain.

Par conséquent, Hugues CHARPENTIER incite fortement les riverains et les usagers à effectuer des signalements au 3975 ou au 17 Police Secours, afin de remonter les problématiques de nuisance à la police municipale ou nationale.

Il rappelle qu'il est également possible de formuler ces signalements par le biais de l'application *Dans ma rue*.

Une intervenante souhaite savoir si l'entretien des jardinières et des bacs situés autour des parcs et jardins relève de la DEVE.

David CAUCHON indique que l'entretien des jardinières et des bacs relève de la DPE.

Une intervenante souhaite connaître le nombre d'agents mobilisés pour fermer l'ensemble des accès au parc, à la tombée de la nuit.

Alain LONGCHE évoque un nombre minimum de sept agents. Ce chiffre peut toutefois aller jusqu'à dix.

3- Retour sur la consultation relative à la dénomination des allées du parc Martin-Luther-King :

Avant de lever la séance, Alix BOUGERET souhaite effectuer un bref focus sur la dénomination en cours des allées du parc Martin Luther King.

Elle rappelle qu'une consultation a été lancée sur ce thème, par l'intermédiaire du service de démocratie locale de la mairie du 17^e et du conseil de quartier Martin-Luther-King.

Cette consultation s'inscrivait dans un cadre précis. Elle est désormais terminée et elle a rencontré un réel succès. Près de **345 propositions de noms** pour les allées ont été formulées et feront l'objet d'un examen approfondi.

Alain LONGCHE s'en réjouit et indique que cela permettra aux agents de s'orienter et de se situer plus facilement au sein du parc.

Personne ne demandant plus la parole, Alix BOUGERET remercie les participants et suggère de lever la séance.

La séance est levée à 20 h 45.

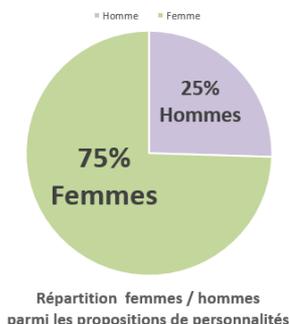
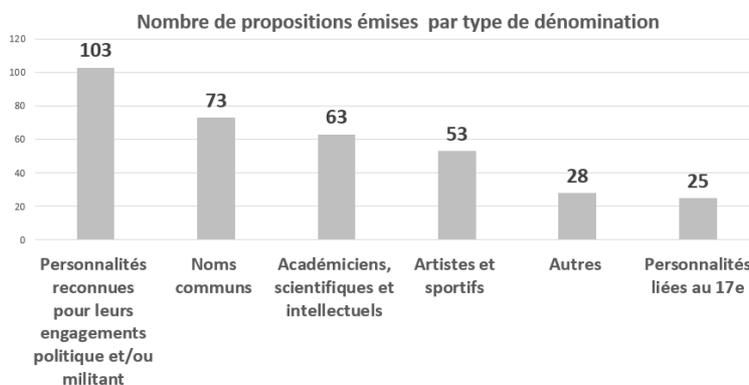
Focus

Participez à la dénomination des allées du parc Martin Luther King !



Avec au total **345 propositions** de dénominations déposées par 163 contributeurs, la consultation relative à la dénomination des allées du parc Martin Luther King a permis de recueillir de nombreux avis.

Les participants ont majoritairement émis des propositions de **personnalités reconnues pour leurs engagements politique et/ou militant**



Une mise à l'honneur des femmes

Les participants ayant déposé des propositions de personnalités ont majoritairement suggéré des dénominations de femmes.

➔ [Retrouvez le bilan détaillé](#)